Concert'eau
LE MAGAZINE DU COGESAF

V01

Priorisation des problématiques

Mise à jour du PDE

OCMHH

©Julie Grenier

Concert'eau
LE MAGAZINE DU COGESAF

Magazine réalisé par le COGESAF

Conception :
Sabrina Turcotte

Rédaction :
Anne Bolduc
Julie Grenier
Nicolas Bousquet
Sabrina Turcotte
Stéphanie Martel
Partenaires

Révision :
Stéphanie Martel

Pour nous rejoindre :
5182, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec J1N 1H4

Tél : 819-864-1033
cogesaf@cogesaf.qc.ca

Pour obtenir la version web du Concert'eau :
http://cogesaf.qc.ca/concerteau/

Devenez membre du COGESAF

Avantages membres

- Remboursement d'une partie de vos frais d'échantillonnage avec le RSVL
- Rabais lors de nos activités
- Partage d'informations

Par l'intérêt que vous portez à notre organisation, vous contribuez à un effort collectif pour le mieux-être de notre ressource eau.

Suivez-nous sur nos différentes plateformes!

www.cogesaf.qc.ca

Avec la participation financière du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Table des matières

Mot du président 4
Mot de la directrice générale 5
Concertation des partenaires 6
Mise en oeuvre du PDE 8
Enjeu du PDE 14
Surveillez nos différentes campagnes! 15
Liens supplémentaires 16
Remerciements 17

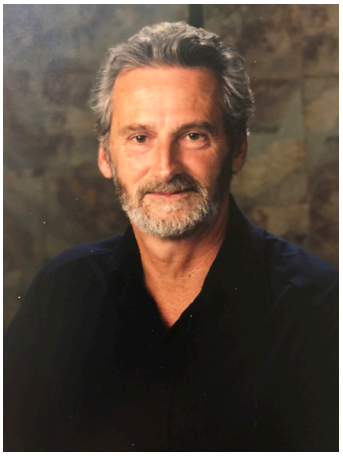

Mot du président

Plan directeur de l'eau et schéma d'aménagement et de développement : intégration des enjeux, des orientations et planifications des actions

Le COGESAF met continuellement à jour son PDE en se basant sur les données de qualité de l'eau de sa zone. Ces données sont territorialisées et présentées sur son outil de cartographie dynamique. Elles permettent de déterminer les enjeux, de prioriser les problématiques, de définir les orientations et de proposer des actions aux différents acteurs de la zone. Pour réaliser ces tâches, le COGESAF a choisi de concerter les acteurs en les réunissant dans des comités locaux de bassins versants. Les MRC adoptent et mettent à jour leur schéma d'aménagement et de développement qui est un outil de planification du territoire qui présente les grandes orientations d'aménagement et les grandes affectations du territoire en précisant les contraintes particulières, dont les mesures de protection et de mise en valeur de l'environnement. La MRC élabore un document complémentaire établissant les règles à respecter dans les règlements d'urbanisme des municipalités.

Le COGESAF n'a pas ce pouvoir réglementaire. L'OBV a tout intérêt à travailler de concert avec les élus et les aménagistes de la MRC pour que les enjeux et les orientations de son PDE soient pris en compte, comme le dicte la Loi de l'eau. C'est d'ailleurs le choix de cette concertation qu'a fait le COGESAF en travaillant en particulier avec les aménagistes pour que des actions concrètes se réalisent. La tâche est énorme sur une zone s'étendant sur 3 régions administratives, 12 MRC dont 8 ont un territoire important dans la zone, et plus de 100 municipalités.

Ces dernières années, de nouvelles données sont devenues accessibles avec le PACES Estrie pour les eaux souterraines, les données sur la vulnérabilité de l'eau potable avec l'obligation pour les municipalités de réaliser cette analyse et d'élaborer un plan de protection, les données sur les milieux humides avec le mandat donné à la MRC de produire un plan régional des milieux humides et hydriques, basée sur le principe d'une gestion cohérente par bassin versant. De plus, le COGESAF a le mandat, par sa convention avec le ministère, de lui présenter ses objectifs de conservation des milieux humides.

Dans les prochaines années, le COGESAF devra dans son PDE, en se basant sur ces données, intégrer, modifier ou prioriser les enjeux qui en résultent, définir de nouvelles orientations et planifier des actions à réaliser par les acteurs du territoire. Il devra analyser les différents plans de protection des sources d'eau potable élaborés par les municipalités et les plans de protection des milieux humides et hydriques des MRC pour les arrimer avec son PDE, et en particulier pour s'assurer que ses objectifs de conservation sont bien pris en compte dans le PRMHH. Il devra continuer son travail de concertation avec les municipalités et les MRC, afin de s'assurer que les orientations des SAD et les règlements d'urbanismes répondent aux enjeux et aux orientations de son PDE.

Jean-Paul Raîche

Mot de la directrice générale

La dernière année n'a pas été de tout repos pour l'équipe du COGESAF, comme pour la majorité d'entre vous. Nous avons dû revoir nos méthodes de travail et redoubler d'efforts pour rejoindre nos partenaires, tout en poursuivant le travail dans nos différents projets et mandats, dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Cette année bien particulière fut également l'occasion de nous remettre en question quant à nos manières de communiquer avec les acteurs de l'eau de la zone de gestion intégrée Saint-François.

Au nom de toute l'équipe du COGESAF, j'ai le plaisir de vous présenter notre nouvelle formule du Concert'Eau sous forme de magazine. Vous aurez l'occasion d'y apprendre une foule de choses en lien avec la concertation des partenaires et la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau à travers les problématiques prioritaires identifiées que sont les espèces exotiques envahissantes; l'érosion, la présence de matière en suspension et le dépôt de sédiments; la destruction et la dégradation de la qualité des milieux humides; la présence de cyanobactéries et de nutriments en grande quantité.

J'espère que vous prendrez plaisir à lire cette nouvelle formule du Concert'eau et qu'il vous permettra de mieux connaître le COGESAF, la zone de gestion intégrée de l'eau Saint-François, mais surtout les acteurs du territoire qui mettent en œuvre les actions du Plan directeur de l'eau. Sans eux, l'organisme de bassin versant qu'est le COGESAF ne peut espérer réaliser sa mission. C'est grâce à l'implication et aux actions entreprises par nos partenaires du milieu que l'on peut espérer tendre vers la préservation de cette belle ressource qu'est l'eau!

Stéphanie Martel

CONCERTATION DES PARTENAIRES

Dans le cadre de la dernière convention de subvention (2018-2021) entre le COGESAF et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC), deux nouveaux livrables ont été ajoutés. Le premier, devant être remis au plus tard le 31 octobre 2019, consiste en la priorisation des problématiques pour la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV), et le deuxième, devant être remis au plus tard le 15 juin 2021, consiste en l'identification des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) pour la ZGIEBV.

Priorisation des problématiques

DÉMARCHE

Cet exercice de priorisation des problématiques avait pour but de faire un bilan des problématiques de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du Québec et d'être utile aux acteurs de l'eau pour la mise en œuvre d'initiatives portant sur ces problématiques. De plus, la priorisation réalisée permet au COGESAF de concentrer ses efforts pour ce qui est de la promotion du PDE et la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'action. L'objectif de la démarche visait donc à identifier entre trois et cinq problématiques prioritaires. Pour ce faire, une stratégie de concertation a été élaborée au printemps 2019.

Le premier élément de la stratégie visait à organiser dix rencontres de Comité local de bassin versant (CLBV) au cours du printemps 2019. Lors de ces rencontres, une mise à jour de l'information disponible sur le territoire du CLBV était présentée, des ateliers de réflexion avaient lieu, et une priorisation était réalisée par les participants.

Le deuxième élément de la stratégie visait à rejoindre le «grand public» par un sondage en ligne. Celui-ci a été mis en ligne au cours de l'été 2019 pour prendre fin en septembre de la même année.

RÉSULTATS

Les rencontres de CLBV et la consultation via un sondage en ligne ont permis d'établir les problématiques prioritaires pour l'ensemble du bassin versant ainsi que pour chacun des CLBV sollicités. Au total, c'est plus de 300 acteurs de l'eau qui ont participé aux activités de concertation, autant des milieux municipal, gouvernemental, communautaire, économique, académique que des citoyens.

Cinq problématiques ont été identifiées pour l'ensemble de la zone de gestion intégrée de l'eau Saint-François, bien que celles-ci soient appelées à évoluer au fil du temps.

- Érosion, présence de matières en suspension (MES) et dépôt de sédiments
- Présence de cyanobactéries
- Espèces exotiques envahissantes
- Perte et dégradation des milieux humides
- Présence de nutriments (dépassement des critères)

Bien que ce soient ces problématiques qui se soient révélées dominantes dans l'ensemble des CLBV, certaines problématiques particulières ont également été nommées dans certains sous bassins versants, soulevant les différences entre les différentes zones du bassin versant. Que ce soit la perte et dégradation des habitats aquatiques, les inondations de zones avec enjeux ou les conflits d'usages, pour ne nommer qu'eux, ces activités de concertation ont permis de mieux cibler les enjeux réels par territoire de CLBV. En effet, la priorisation des problématiques a pour but d'orienter les orientations du Plan directeur de l'eau et ainsi diriger les actions à mettre en place par les différents acteurs de l'eau.

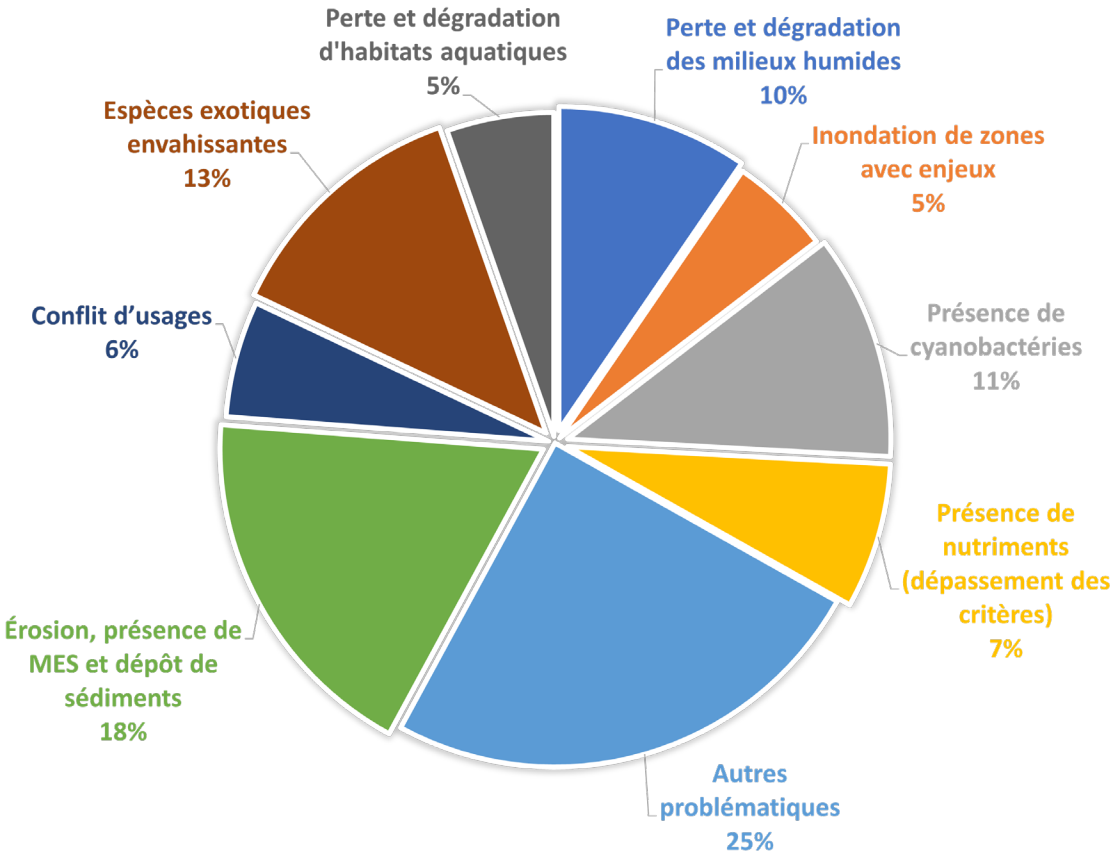

Mise à jour du PDE et OCMHH

DÉMARCHE

L'identification des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) par les OBV doit se faire en parallèle avec l'élaboration des Plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques (PRMHH), réalisés par les MRC. En ce qui concerne le mandat des OBV, il vise à identifier des objectifs globaux à l'échelle de la zone de gestion intégrée. Ces objectifs doivent être SMART (c'est-à-dire : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel), et doivent être ajoutés au PDE à partir de 2021.

L'échelle utilisée pour l'identification des OCMHH a été celle des territoires de Comité local de bassin versant (CLBV). 16 rencontres de CLBV ont donc été organisées à l'automne 2020 et à l'hiver 2021. Les rencontres, ayant toutes eu lieu en mode virtuelle, ont permis de travailler en atelier sur les préoccupations des participants, afin de faire le lien avec les problématiques prioritaires déjà ciblées.

Trois territoires de CLBV n'ayant pu faire l'objet d'un atelier lors d'une rencontre virtuelle, un sondage a été envoyé aux acteurs locaux de ces CLBV, au début de l'hiver 2021. Cela a permis de bonifier les résultats afin d'identifier les OCMHH pour le territoire de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Saint-François.

RÉSULTATS

Les rencontres de CLBV en mode virtuel ont permis une grande participation des acteurs, aux quatre coins de la zone de gestion intégrée de l'eau. Lors des 16 rencontres de CLBV, c'est près de 200 acteurs de l'eau des milieux municipal, forestier, agricole, récréotouristique et communautaire qui ont participé. Quant aux trois CLBV consultés via le formulaire en ligne, la participation a permis d'établir certaines grandes priorités et de mieux comprendre les problématiques présentes.

Mise à jour du plan d'action 2021

Les participants ont énuméré plus de 300 actions afin de répondre aux différentes problématiques par CLBV. Les données de qualité de l'eau présentées lors de ces activités coopératives ont permis de mieux comprendre les enjeux sur les différentes zones du bassin versant, en plus de souligner le manque de données sur certains territoires de CLBV. Les pistes d'actions ont été prises en compte par l'équipe du COGESAF et ont été intégrées dans la mise à jour du plan d'action 2021. Dans le même ordre d'idées, les participants au formulaire en ligne ont émis plusieurs pistes de solutions face aux problématiques de leur territoire respectif. Un grand nombre d'actions nommées étaient en lien avec l'amélioration des pratiques et l'application de la réglementation, autant en milieu agricole, forestier, qu'urbain, entre autres lors de l'entretien et la construction du réseau routier. Le principal constat effectué suite aux rencontres est l'importance de l'implication de tous dans la mise en place de solution pour améliorer la qualité de l'eau pour la santé de la population, les écosystèmes aquatiques, la sécurité des usagers et les activités récréotouristiques. Chacun a pu exprimer les améliorations à apporter dans son milieu, mais également les freins à la mobilisation et les difficultés rencontrées.

Conservation des milieux humides

À la suite de la présentation des cartes de milieux humides, des territoires d'intérêt écologique et des différentes fonctions écologiques, les participants ont identifié quelques objectifs généraux selon les préoccupations du territoire. Des objectifs de conservation ont été proposés principalement en lien avec les espèces à statut précaire, les espèces exotiques envahissantes, la diminution des inondations ainsi que le contrôle de l'érosion et la rétention des sédiments. Au total, c'est plus de 40 objectifs généraux qui ont été proposés par les participants. La mise en commun de ces objectifs, des préoccupations des acteurs de l'eau et des données disponibles a permis l'élaboration de neuf objectifs de conservation des milieux humides et hydriques soumis au MELCC en mai. Ceux-ci seront notamment ajoutés au Plan directeur de l'eau dès l'approbation par le ministère et seront consultés par les MRC dans leur démarche en cours de création des Plans régionaux des milieux humides et hydriques.

Qu'est-ce que sont les CLBV ?
Les Comités locaux de bassin versant (CLBV) sont des comités de concertation où les différents acteurs de l'eau d'un bassin versant précis se rencontrent pour discuter des problématiques et trouver des solutions qui seront intégrées au Plan directeur de l'eau.

MISE EN OEUVRE DU PDE

Problématiques prioritaires

Espèces exotiques envahissantes

L'établissement d'une espèce non indigène hors de son aire de répartition naturelle peut créer un déséquilibre des écosystèmes nuisant aux espèces indigènes. La propagation de ces espèces peut être une menace pour l'environnement, l'économie ou la société :

- Perte de biodiversité, perte d'habitats et diversité génétique
- Perte de productivité forestière, agricole ou aquacole
- Contrôle couteux
- Danger pour la santé
- Perte d'activités récréatives et récréotouristiques

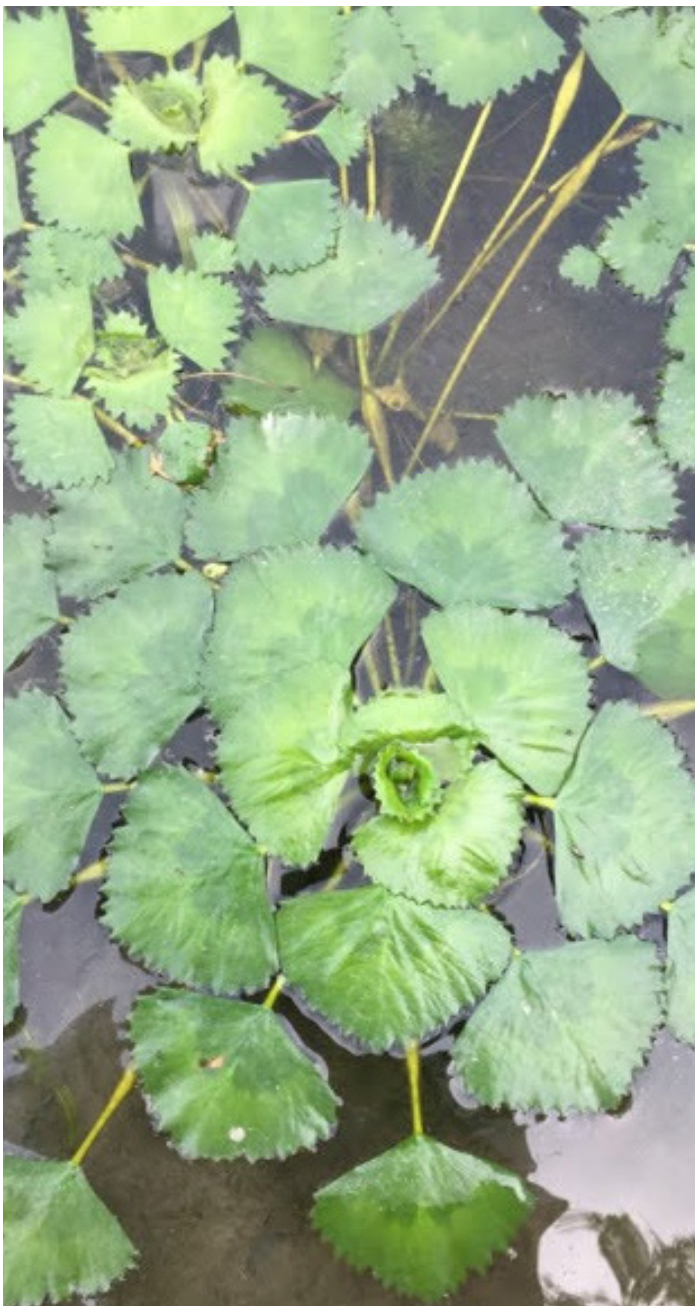

Lutte à la châtaigne d'eau sur la rivière Saint-François

En 2015, des employés du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont découvert une rosette dérivante de châtaigne d'eau (Trapa natans) sur le lac Saint-Pierre, à proximité de l'embouchure de la rivière Saint-François. En 2019, COGESAF a été mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour compléter la caractérisation de la rivière Saint-François, de son embouchure sur le lac Saint-Pierre jusqu'au barrage Hemming à Drummondville, en plus de quelques kilomètres en amont de celui-ci. Il s'agissait d'effectuer de la détection de plantes aquatiques envahissantes dans les sites propices à leur implantation. Plusieurs colonies de châtaignes d'eau ont été détectées, en plus d'une multitude d'individus dispersés sur une vingtaine de kilomètres.

L'équipe du COGESAF a donc entrepris à l'été 2020 un projet de contrôle de cette espèce exotique envahissante en patrouillant la rivière Saint-François dans les sections touchées et en procédant à l'arrachage manuel de cette plante aquatique exotique envahissante. Les objectifs du projet sont :

- Avoir une réduction significative de la biomasse et des rosettes récoltées lors des prochaines années de lutte

- Avoir une réduction significative de la superficie des colonies au foyer d'infestation
- Réduire, voire arrêter la progression de la châtaigne d'eau au lac Saint-Pierre
- Améliorer la sensibilisation aux EEE

À échéance de l'été 2020, plus de 4058 kg de châtaignes d'eau avaient été retirés de la rivière. De plus, une colonie d'importance a également été repérée puis arrachée dans le lac Saint-Pierre. Les travaux prévus pour l'été 2021 consisteront majoritairement à poursuivre la lutte avec l'arrachage manuel. Cependant, la caractérisation dans les secteurs difficilement accessibles entre Drummondville et la baie Saint-Bonaventure se poursuivra. Un effort considérable sera déployé afin de limiter l'apport en rosette dérivante vers le lac Saint-Pierre ainsi qu'à la lutte aux colonies présente dans ce secteur et aux foyers d'infestations.

Nicolas Bousquet
Chargé de projets terrain
COGESAF

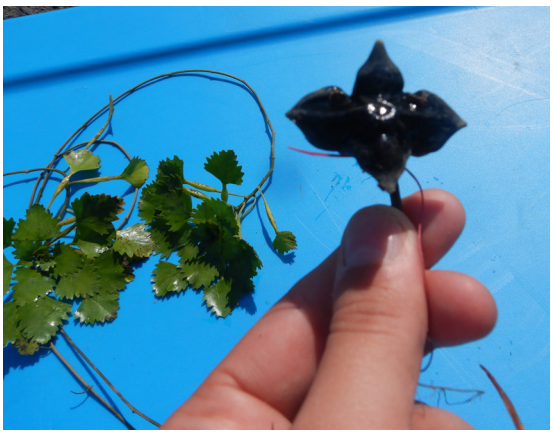

Érosion, MES et dépôts de sédiments

L'érosion est la dégradation ou le déplacement de parties de terre par les mouvements de l'eau et autres facteurs climatiques. Les rives peuvent être fragilisées par les vagues, le vent et les variations du niveau de l'eau. L'érosion peut être amplifiée par le redressement des cours d'eau, les bandes riveraines dénaturalisées et le ruissellement urbain. Les matières du sol se retrouvent alors en suspension dans l'eau et finissent par se déposer au sol. Le processus de sédimentation est naturel, mais peut être accéléré par les activités humaines. Cela a pour effet d'augmenter le phénomène d'eutrophisation, modifier le régime hydrique, les écosystèmes aquatiques et peut limiter la circulation des espèces aquatiques et des embarcations.

ÉROSION

La Nation W8banaki (Abénakis) a une relation immémoriale avec les rivières Alsig8tegw (Saint-François) et W8linaktegw (rivière Bécancour). Ces cours d'eau ont été utilisés par la nation comme voie de passage principale Nord-Sud pour se déplacer à l'intérieur du Ndakina, le territoire traditionnel w8banaki, pour se rendre à Kchitegw (fleuve Saint-Laurent). Ces rivières et leurs rives ont longtemps été un lieu de vie, de chasse et de pêche pour les premiers occupants du Ndakina. Des études préliminaires y ont référencé 69 sites archéologiques, dont certains datent de 12 000 avant aujourd'hui. Or, les zones riveraines des cours d'eau sont particulièrement vulnérables aux effets de l'érosion par des processus chimiques et physiques. Les variations de la température et du débit de l'eau dû aux changements climatiques affectent les roches sédimentaires et les couches de sable des rives des rivières

Alsig8tegw (Saint-François) et W8linaktegw (rivière Bécancour) et mets à risque les sites archéologiques d'importance qui s'y retrouvent.

C'est dans ce contexte que le projet ÉROSION, a été démarré en 2019-2020 par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, les Bureaux Environnement et Terre des communautés d'Odanak et de W8linak, ainsi que les organismes de bassin versant (COGESAF et GROBEC). En se basant sur une approche d'archéologie des Premières Nations et du paysage, le projet a pour but de protéger le patrimoine culturel et ancestral w8banakiak par la caractérisation des zones de potentiel archéologiques d'importance et d'évaluer celles qui sont le plus à risque du processus d'érosion.

Une première étape de caractérisation du potentiel culturel et archéologique a été réalisée à partir de différentes sources (historiques, cartographiques, archéologiques, études d'utilisation du territoire, écrites, orales) et couplée aux données géomorphologiques, hydrologiques et géologiques afin de définir les zones de prospection. Au total, 103 zones (Alsig8tegw : 43 zones, W8linaktegw : 60 zones) ont été visitées en canot et à pied par les équipes des Bureau Environnement et Terre de W8linak et Odanak et l'équipe d'archéologie au cours de l'été 2020. Ce travail a permis de mettre en place un indice de vulnérabilité à l'érosion, d'émettre des hypothèses sur les mécanismes d'érosion et de créer des fiches de suivi de l'érosion pour les 103 zones observées.

Le projet se poursuit en 2021 avec la mise en place de bornes de mesure fixe pour le suivi des processus d'érosion sur les sites prioritaires, par la poursuite des prospections sur le terrain et par l'analyse des données d'inventaires recueillis.

Nicolas Pinceloup
Agent de projets en adaptation aux changements climatiques,
Bureau du Ndakina
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

Perte et dégradation des milieux humides

La dégradation de la qualité ou la perte de superficie de milieux humides causent une altération de certains services écosystémiques et fonctions écologiques. La dégradation de ces milieux peut, entre autres, causer une perte de biodiversité, la modification de l'alimentation des eaux souterraines, des variations importantes du niveau de l'eau lors des crues, une diminution de la qualité de l'eau et l'accélération du processus d'érosion.

Conservation volontaire de milieux humides prioritaires

Dans le sud du Québec, la destruction et la dégradation des milieux humides ont connu un rythme effarant dans les dernières décennies. Il est grand temps de renverser la vapeur! Nous devons nous assurer que la pratique de nos activités récréatives, sylvicoles et de développement urbain, entre autres, favorise la préservation des milieux humides et de leurs fonctions.

Mais dans un territoire à tenure largement privée, comme le nôtre, comment cela est-il envisageable? L'implication des propriétaires de milieux humides est une partie de la réponse.

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a mené un projet de conservation volontaire de milieux humides prioritaires sur son territoire d'action. Le caractère prioritaire des milieux humides est déterminé par :

- leurs caractéristiques biologiques et hydrologiques potentielles
- et par leur proximité avec un corridor de connectivité écologique.

Le CRECQ et le Bureau d'écologie appliquée ont caractérisé 7 propriétés dans la MRC de Drummond, dans le bassin versant de la rivière Saint-François. À partir des données collectées sur le terrain, des cahiers personnalisés ont été produits et remis à chacun des propriétaires.

Les milieux humides sur deux de ces propriétés sont maintenant protégés de façon volontaire. En effet, leurs propriétaires se sont engagés à appliquer certaines recommandations et ont signé un plan d'action à valeur symbolique.

Au cours du projet, nous avons rencontré des propriétaires aux profils différents, mais qui ont ce point en commun : tous sont passionnés par leur lopin de terre! Le projet leur aura permis de connaître l'étendue de leurs milieux humides et d'en apprécier le caractère exceptionnel. En étant mieux informés, les propriétaires sont aussi plus à même d'évaluer l'impact de leurs pratiques sur ces milieux.

Anaïs Messier
Agente de projets milieux naturels
CRECQ

CRECQ
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Présence de cyanobactéries

La présence de cyanobactéries ou algues bleu-vert est naturelle dans les plans d'eau, mais l'apport excessif en nutriments peut causer une prolifération demsurée de ces bactéries photosynthétiques (fleurs d'eau). Leur présence peut être nuisible pour la santé puisque certaines espèces produisent des cyanotoxines. Dans certains cas, l'approvisionnement en eau potable et les contacts directs avec l'eau peuvent être proscrits.

Sentinelle des lacs

Depuis la crise des cyanobactéries de 2006, les usagers des lacs se sont accoutumés à la présence des algues bleu-vert, toujours bien présentes dans les plans d'eau du bassin versant. Il n'en demeure pas moins que les risques pour la santé sont bien réels. C'est dans l'optique de faciliter le suivi de la situation et avoir une meilleure représentation de la présence de cyanobactéries sur le territoire que le réseau de Sentinelles des lacs a été mis sur pied. Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François ont débuté le projet en 2012. Depuis, le COGESAF assure la coordination du projet regroupant plusieurs lacs dans le bassin versant.

Depuis sa création, plus d'une trentaine de lacs ont participé au réseau Sentinelle des lacs. Chaque année de nombreux signalements de cyanobactéries sont rapportés au courant de la saison. Chaque lac participant est représenté par une Sentinelle des lacs, qui effectue et recueille les observations et les achemine au COGESAF. Malgré la présence d'un grand nombre de Sentinelles des lacs sur le territoire, il y a encore plusieurs plans d'eau où la situation des cyanobactéries est inconnue. Le COGESAF désire donc poursuivre le développement du réseau Sentinelle des lacs au cours des prochaines années.

Le signalement de la présence de cyanobactéries permet d'adapter les actions à mettre en place dans chacun des sous-bassins versants pour diminuer l'apport excessif en nutriments, en grande partie responsable de la prolifération des cyanobactéries.

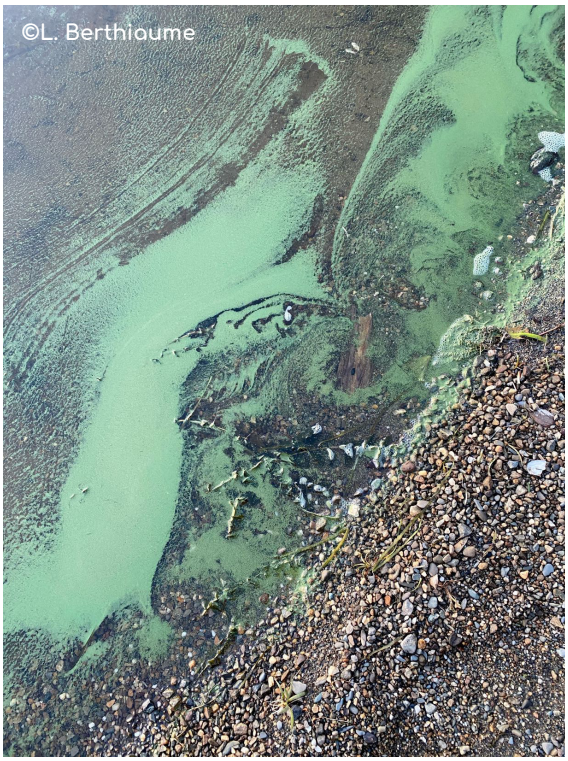

Qui peut devenir Sentinelle des lacs?

Aucune connaissance particulière n'est nécessaire pour devenir Sentinelle des lacs. Il suffit d'avoir la préservation de l'environnement à cœur et de visiter régulièrement le plan d'eau afin d'obtenir une bonne représentation de la situation sur le lac. La Sentinelle des lacs peut aussi être aidée par d'autres usagers du plan d'eau qui effectue des constats. La personne désignée a en sa possession des documents lui permettant de reconnaître les cyanobactéries. Le COGESAF est également disponible afin d'appuyer chacune des Sentinelles des lacs au besoin.

Anne Bolduc
Agente de soutien au PDE
COGESAF

©L. Berthiaume

Pour devenir Sentinelle des lacs ou pour obtenir davantage d'informations, écrivez-nous!
sentinelle@cogesaf.qc.ca

Jean-Guy Bédard, sentinelle des lacs au lac Lovering

Sylvie Lupien, sentinelle des lacs au lac d'Argent

Entrevue avec une Sentinelle des lacs

Jean-Guy Bédard, lac Lovering
Sylvie Lupien, lac d'Argent

Depuis combien de temps êtes-vous Sentinelle des lacs?
J-G : Depuis, 2012. C'était la première année du projet.
S : Depuis le printemps 2012.

Pourquoi avez-vous décidé de devenir Sentinelle?
J-G : J'étais membre de la SCLL et ce volet constituait un ajout pertinent.
S : J'étais inquiète pour notre lac. C'est un privilège d'être riverain et je me suis engagée à protéger le lac.

Est-ce que c'est exigeant? Comment l'intégrez-vous dans votre quotidien?
J-G : Je suis riverain, donc déjà sur place et d'autres bénévoles se joignent à moi.
S : J'adore faire des promenades en kayak le matin alors ça me permet d'observer et de prendre des notes. ---> Point commun : Aucunement exigeant!

À quelle fréquence allez-vous sur le lac? Avez-vous de l'aide d'autres observateurs?
J-G : Pas souvent, mais chaque bénévole observe quotidiennement à la hauteur de son terrain. Des résidents me contactent s'ils observent des éclosions.
S : Plusieurs fois par semaine! On m'envoie souvent des photos ou on m'appelle.

Quel enjeu, autre que les cyanobactéries, voyez-vous dans votre lac?
J-G : Nous avons maintenant du myriophylle.
S : Plusieurs actions des riverains, entre autres pour protéger les rives.

Présence de nutriments (dépassement des critères)

L'apport excessif de nutriments, tels que l'azote et le phosphore, a pour effet d'accélérer le processus d'eutrophisation. La présence importante de matières nutritives augmente la croissance des algues et plantes aquatiques et peut causer la dégradation de la qualité de l'eau. Les sources principales de phosphore et d'azote sur le territoire sont :

- Rejets d'eaux usées municipales et domestiques
- Épandage de fertilisants en milieu agricole, forestier et urbain
- Drainage agricole
- Mauvais raccords au réseau d'égouts
- Sol mis à nu ou imperméabilisé

La connaissance de la qualité de l'eau est un élément essentiel à l'équipe du COGESAF puisqu'elle nous permet d'identifier les secteurs problématiques et suivre les impacts des mesures mises en place pour améliore la situation. Heureusement, le COGESAF peut compter sur la collaboration des acteurs du milieu qui analyse la qualité de l'eau du bassin versant à une moyenne de 235 stations annuellement. Ces stations viennent s'ajouter aux stations de suivi de la qualité de l'eau du Réseau Rivière du MELCC auxquelles des prélèvements sont faits mensuellement depuis 1979. Cette série historique permet de constater l'évolution de la qualité de l'eau des grandes rivières du bassin versant.

Même si ces stations donnent un bon portrait de la situation dans plusieurs secteurs, il demeure que la qualité de l'eau d'une majorité de tributaires est inconnue. Afin de compléter le portrait du bassin versant et mieux outiller les acteurs dans l'action, le COGESAF accompagne les partenaires du milieu dans l'élaboration de programme de suivi de la qualité de l'eau. En partant des préoccupations des partenaires, le COGESAF travaille avec ces derniers afin de mettre sur pied un projet de caractérisation de la qualité de l'eau, de priorisation des secteurs et d'élaboration d'un plan d'action. Vous aimeriez mieux connaître le bassin versant de votre lac? Vous aimeriez planifier des actions, mais ne savez pas par où commencer? N'hésitez pas à faire appel à nous!

Julie Grenier
Coordonatrice de projet
COGESAF

Tribune des membres

Bon coups des partenaires!

Arrivée d'une station de lavage d'embarcation au lac Magog – Ville de Sherbrooke
https://www.sherbrooke.ca/fr/vie-municipale/actualites/communiques-de-presse/661/construction-d-un-poste-de-lavage-d-embarcations-nautiques-au-parc-de-la-plage-municipale

Des bouées profileuses pour documenter l'impact du myriophylle à épis – Université Bishop's, Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
https://www.latribune.ca/actualites/estrie-et-regions/des-bouees-profileuses-pour-documenter-limpact-du-myriophylle-a-epis-de329c4975fa137aef6f10f6ed03c79d

Renaturalisation des berges du lac Lyster - Association pour la protectection du lac Lyster (APPLL) et ville de Coaticook
https://www.appll.org/renaturalisation-2020/

Diagnostic du bassin versant du lac Aylmer pour cibler les secteurs prioritaires quand à l'apport important de phosphore - Association des résidents du lac Aylmer (ARLA)
https://www.lacaylmer.org/userfiles/News/arla_bulletin2020_web.pdf

La capacité de refroidissement du marais de la rivière aux Cerises - Ville de Magog
https://vite.memphremagog.org/files/fr/bulletin-2020-MCI20200407-FR2.pdf

Inventorier les tortues d'Odanak à l'aide d'un drone - Bureau de l'environnement du Conseil des Abénakis d'Odanak
https://caodanak.com/wp-content/uploads/2020/10/PILASKW_Octobre-2020.pdf

Protection et restauration des milieux naturels dans la foret Drummond - Ville de Drummondville
https://www.mrcdrummond.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/prfd_fonds_biodiversite_VF.pdf

Création de l'Association des riverains de la rivière Saint-François-Dudswell - Association des riverains de la rivière Saint-François (Dudswell)
http://www.estrieplus.com/contenu--1720-41746.html

Étude sur la navigation de plaisance au GLSF - Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF)
https://www.legrandlacstfrancois.org/rapport-sur-la-navigation-de-plaisance-en-2019-au-glsf/

ENJEU DU PDE

Enjeu D. Activités récréotouristiques

L'Accès à l'eau, une richesse collective à partager!

Actuellement, on parle beaucoup de l'amélioration de la qualité de l'eau. Plusieurs raisons, tout autant valables l'une que l'autre, motivent nos choix pour **améliorer la qualité de nos cours d'eau et nos lacs**. Pour plusieurs, la qualité de l'eau est primordiale puisqu'elle constitue une source d'eau potable. Pour d'autres, la qualité des écosystèmes, de la faune et la flore qu'on y retrouve est la raison première de leur mobilisation pour améliorer l'environnement. D'autres souhaitent diminuer les risques en lien avec les inondations ou l'érosion afin de sécuriser leur résidence, leur terrain ou les différentes infrastructures qui constituent la société actuelle. La gestion intégrée de la ressource en eau, c'est d'inclure **chacune des préoccupations et des motivations des acteurs** de l'eau dans la protection de cette ressource. On ne peut passer sous silence les différentes **activités récréotouristiques** qui sont possibles grâce au maintien des bonnes conditions du milieu aquatique. La pêche, la baignade et les sports nautiques ne sont que quelques exemples d'activités possibles lorsque l'eau présente les éléments permettant la santé et la sécurité des usagers. Le Plan directeur de l'eau regroupe donc des actions afin d'**assurer l'accès à la richesse collective** qu'est l'eau, mais également pour **limiter les impacts dus aux activités** et ainsi en assurer **l'utilisation durable.**

D'abord, il est proposé de **mettre en valeur** des attraits naturels et historiques du bassin versant pour la population. Les cours d'eau et lacs du bassin versant sont riches en histoire et contiennent de nombreux écosystèmes agréables à admirer et importants à conserver.

Aussi, l'eau est considérée comme une richesse collective et il est de la responsabilité de tous de la protéger. Il est aussi le **privilège de tous** d'y accéder et de profiter de façon durable des nombreux services qu'elle procure. Il est donc suggéré d'**augmenter les accès publics** aux différents lacs et cours d'eau du bassin versant afin de permettre à tous de découvrir et partager les milieux aquatiques. Que ce soit par l'aménagement d'accès publics ou par la mise en valeur des sites déjà existants, il est possible de diversifier les endroits accessibles pour la population.

Finalement, l'utilisation du milieu aquatique peut bien sûr créer quelques conflits d'usages. Dans certains lacs et cours d'eau, c'est la présence trop importante d'embarcations qui causent des tourments. Et la situation pandémique n'a eu pour effet que d'augmenter ce nombre grandissant. Quelques lacs ont même vu leur achalandage augmenter de 200% à l'été 2020 en comparaison aux étés précédents. Il faut donc initialement connaître la **capacité de support** des lacs afin de mieux évaluer le

nombre adéquat d'embarcations pouvant y naviguer en même temps. Par la suite, il est important que tous les usagers soient sensibilisés aux **impacts de leurs activités** respectives, autant sur les espèces aquatiques, l'érosion ou le brassement des sédiments, que sur les autres usagers et riverains du plan d'eau.

Il est important d'être conscients des nombreux usages que l'on fait de l'eau quotidiennement et d'identifier ceux que l'on veut **préserver.** Individuellement, réfléchissez aux petits gestes que vous pouvez faire pour protéger la ressource en eau et en faire une **utilisation durable**. Collectivement, voyons comment l'on peut permettre un accès à cette ressource tout en assurant sa qualité, sa limpidité et sa durabilité.

Anne Bolduc
Agente de soutien au PDE
COGESAF

Si vous désirez mettre en œuvre une action favorisant l'utilisation durable de la ressource en eau ou une cohabitation harmonieuse des usages, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir d'entendre vos idées.

SURVEILLEZ NOS DIFFÉRENTES CAMPAGNES!

Tout au long de l'année, le COGESAF tient des activités de sensibilisation sur les différents enjeux de l'eau.

sentinelle DES LACS

© COGESAF, CREE

juin mois de l'eau 2021

LIENS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous êtes invités à visiter les liens suivants :

Mise à jour du Plan d'action 2021 – PDE :
http://cogesaf.qc.ca/entre2eaux/mise-a-jour-du-plan-daction-2021-ensemble-de-la-zone-de-gestion-integree-de-leau/

Cartes de diagnostic 2021 :
http://cogesaf.qc.ca/les-cartes-de-diagnostic-2021-sont-en-ligne/

Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes :
https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GUIDE_nettoyage_embarcations_MFFP.pdf

Bulletin des CLBV - Entre2eaux :
http://cogesaf.qc.ca/entre2eaux/

Concertation des partenaires
Mise à jour du PDE et OCMHH :
http://cogesaf.qc.ca/entre2eaux/concertation-des-partenaires-2020/

Priorisation des problématiques :
http://cogesaf.qc.ca/priorisation-des-problematiques/

©Jean-Pierre Gagnon

REMERCIEMENTS

L'idée de renouveler le Concert'eau est venue d'une mise à jour en profondeur des outils de promotion du COGESAF. Ce renouveau a pu naître grâce à l'équipe de travail merveilleuse dont je fais partie. J'aimerais remercier personnellement Stéphanie Martel, directrice générale, qui semble «embarquer» dans toutes mes idées de projets saugrenus! J'aimerais également remercier André Vuillemin pour tous ses conseils en lien avec le visuel du Concert'eau. Et finalement, ma collègue Anne Bolduc pour sa contribution énorme à cette édition!

De manière plus générale, le COGESAF aimerait remercier ses partenaires sans qui la mise en oeuvre des actions du Plan directeur de l'eau ne serait pas possible. Et plus spécifiquement, les partenaires qui ont participé à cette première édition du magazine Concert'eau soit le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), le bureau du Ndakina et nos Sentinelles des lacs.

Merci de participer à la gestion de l'eau de la zone de gestion Saint-François.

Stucotte

Agente à la mobilisation
COGESAF

©Julie Grenier

Concert'eau
LE MAGAZINE DU COGESAF

5182 boul. Bourque
Sherbrooke, Québec J1N 1H4

Tél : 819-864-1033
cogesaf@cogesaf.qc.ca
www.cogesaf.qc.ca